Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_10_2026_17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 23 février 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Yannick LARIVIÈRE-GILLET		Alexandrine PANNARD-LAUNAY
Laurent GUILLEMOIS	Jean-Michel MOLINIER	Stéphane MESLIF
Christophe HELBERT	Muriel CHÉNEDÉ	
Myriam HAMON	Nadège COULANGE	

Étaient Absents Excusés : M. Serge BUSVELLE et Mme Laëtitia MASSON.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : M. Serge BUSVELLE a donné pouvoir à M. Laurent GUILLEMOIS et Mme Laëtitia MASSON a donné pouvoir à M. Christophe HELBERT.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Objet : Vote de l'enveloppe des subventions communales 2026
Délibération N°10/2026/17

Rapporteur : Mme Myriam HAMON

1/Conformément à la proposition de la commission « Finances » qui s'est réunie le 16 décembre 2025, Mme HAMON, Adjointe en charge de ce dossier, propose de fixer une enveloppe budgétaire attribuée aux subventions.

Pour rappel, la population totale (municipale + population comptée à part) estimée par l'Insee à la date du 1er janvier 2026 est de 660 habitants (contre 638 habitants au 1er janvier 2025).

Après en avoir délibéré et examen, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

⇨ Décide de fixer l'enveloppe budgétaire 2026 des « subventions communales » à 4 000.00 € (enveloppe identique à celle de 2025).

2/ Mme HAMON, Adjointe en charge de ce dossier, présente la proposition de la commission communale relative à l'attribution des subventions communales 2026 au vu des critères d'attributions votés en conseil municipal du 03 décembre 2021.

Après en avoir délibéré et examen, le Conseil Municipal, **par 10 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE (Pour l'association St Gondr'Anim, M. HELBERT -Président de l'association- s'est retiré du vote)** :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_10_2026_17-DE

⇨ attribue les subventions 2026 comme indiquées dans les tableaux ci-dessous au vu des demandes reçues :

Nom de l'association communale	**Attribution par le Conseil Municipal en 2026**	Observations
ACCA St Gondran	750.00 €	Demande de 800 € (subvention de base + nuisibles)
Club de l'Amitié St Gondran	200.00 €	Demande de 200 €
Création Plaisirs St Gondran	0.00 €	M. Hamon fait savoir qu'il n'y a pas eu de dossier de déposé par l'association
ACPG-CATM-AFN St Gondran	0.00 €	M. Hamon fait savoir que l'association aurait été dissoute (absence de pièce déposée en ce sens en mairie par l'association)
St Gondr'Anim	650.00 €	Demande de 1 000 € (M. HELBERT, Président de l'association, se retire du vote)
MAM TINY DOUX	350.00 €	Demande de 350 €
Association Tennis de Table	400.00 €	Demande de 400 €
TOTAL ATTRIBUÉ	**2 350.00 €**	

****

Nom de l'association extérieure (sur le territoire intercommunal/limitrophe)	**Attribution par le Conseil Municipal en 2026**	Observations
Les Dauphins HEDE-BAZOUGES (animation EHPAD)	150.00 €	Demande de 170.00 €
ASVHG Foot	950.00 € (12 adhérents)	Demande de subvention de fonctionnement de 996 €
ASVHG Basket	450.00 € (8 adhérents)	Demande de subvention de fonctionnement de 938 €
Comice agricole	100.00 €	Demande de 157.00 €
Les Restos du cœur	0.00 €	Compétence de la CCVIA Demande de subvention de 308 €
TOTAL ATTRIBUÉ	**1 650.00 €**	

TOTAL GÉNÉRAL ATTRIBUÉ	**4 000.00 €**	

Publié le 02 mars 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET

Le registre dûment signé,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET